



## PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Convoqué le 04 avril 2024, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'Atome à Alès le mercredi 10 avril 2024 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

**Monsieur le Président** invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, Directeur Général d'Alès Agglomération, à procéder à l'appel :

**ÉTAIENT PRÉSENTS (55)** : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Patrick DELEUZE, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Frédéric GRAS, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Roch VARIN D'AINVELLE, Firmin PEYRIC, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Bruno BIONDINI, Ludovic MOURGUES, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC

**POUVOIRS (08)** : Jennifer WILLENS pouvoir à Sylvain ANDRE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Didier SALLES pouvoir à Bruno BIONDINI, Jérôme VIC pouvoir à Cyril OZIL, Marc SASSO pouvoir à Guy CHERON, Georges RIBOT pouvoir à Jean-Marie MALVAL, Sébastien MAGNY pouvoir à Ludovic MOURGUES

**ABSENTS EXCUSÉS (12)** : Jean-Michel PERRET, Jean-Luc GIBELIN, Gérard BANQUET, Jean-Jacques VIDAL, Fabien FIARD, Thierry JACOT, Guy MANIFACIER, Johanna HUGUET, François SELLE, Adrien CHAPON, Patrick JULLIAN, Laurent CHAPPELLIER

**Monsieur le Président** indique que le quorum est atteint.

**Monsieur Firmin PEYRIC**, membre du Bureau de Communauté représentant la commune d'Aujac, est élu secrétaire de séance.

### I - ASSEMBLÉES

#### Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 15 février 2024

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

# DGA RESSOURCES

## II - STRATÉGIE FINANCIÈRE

### 1. Octroi de subventions aux associations

Monsieur le Président propose de se prononcer sur les attributions de subventions suivantes :

#### Secteur Ressources Humaines :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
Comité des œuvres sociales d'Alès	- Budget général : 441 309 € - Budget REAAL : 22 089 €
Syndicat CFDT	500
Syndicat CGT	500
<b>Total</b>	<b>464 398 €</b>

#### Secteur Petite Enfance :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
<b>Les Blacous</b> – Saint Privat des Vieux	
crèche collective	161 156,25 €
crèche familiale	13 507,06 €
<i>Sous total Les Blacous</i>	<b>174 663,31 €</b>
<b>Les Marmousets</b> – Saint Christol les Alès	
crèche collective	33 671,75 €
crèche familiale	6 981,19 €
<i>Sous total Les Marmousets</i>	<b>40 652,94 €</b>
<b>Sésames avec Mosaïque (SAM)</b> multi accueil – Alès	<b>2 527,20 €</b>
<b>Le Jardin des Capucines</b> (Fondation Rollin) micro-crèche – Anduze	<b>20 724,38 €</b>
<b>L'île aux enfants</b> – multi accueil – Anduze	<b>12 810,94 €</b>
<b>Cardamômes</b> – micro crèche – Méjannes les Alès	<b>6 724,38 €</b>
<b>Total</b>	<b>258 103,15 €</b>

#### Secteur Enfance Jeunesse – ALSH :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
AEP <b>Le Bois de Bertrand</b> – secteur de Génolhac	6 498,60 €
ALSH <b>Les Blacous</b> – Saint Privat des Vieux	9 964,98 €
ALSH <b>La Cour des Miracles</b> – Salindres	52 343,76 €
ALSH <b>L'Oustal</b> – Saint Jean du Gard	22 215,61 €
Centre Social <b>Le Kiosque</b> – Saint Martin de Valgalgues	14 229 €

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Montants accordés en 2024</b>
Centre Social <b>Le Kiosque</b> (séjours)	1 800 €
Centre Socioculturel <b>Lucie Aubrac</b> – Cendras	8 176,86 €
Association <b>Loisirs et Vacances des Jeunes</b> – Les salles du Gardon	90 000,00 €
Centre social <b>RAIA Rencontres et Amitiés</b> - Alès	4 000 €
<b>Office Municipal des Sports</b> – Alès	3 000 €
Association <b>Relais Loisirs Handicap 30</b>	820 €
Association <b>APIS 13</b> - Le Martinet	2000 €
<b>Total</b>	<b>210 048,81 €</b>

**Secteur Temps libre :**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Montant accordé</b>
Centre Médico-Sportif	20 000 €
Union Cycliste Bességeoise	50 000 €
AC2A / Foulées Alès Agglomération	13 000 €
Essor Cycliste Anduzien	10 000 €
Association Ma Vie	14 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes (1/2 saison N2)	75 000 €
École de musique Saint Privadenne	68 450 €
Enseignement musical de Bagard	10 268 €
Académie Cévenole – Cabri d'Or	6 000 €
Association Alès Agglo Arts et Histoire	40 000 €
Association Gestion Cratère Théâtre AASdM	35 000 €
Association Gestion Cratère Théâtre	1 080 000 €
Bangarang	1 000 €
Compagnie Balagan	500 €
Cercle des Élèves des Mines Meuh Folle	10 000 €
Festival du Cinéma d'Alès	27 000 € €
Festival du Cinéma d'Alès AASdM	5 000 €
Fil Rouge	500 €
Jazzoparc	5 000 €
Jazzoparc AASdM	5 000 €
La Maison des Métiers Anciens	500 €
La Verrerie	70 000 €
La Verrerie AASdM	20 000 €
Le Salto	17 000 €
Les Amis de Maison Rouge	3 000 €
Les Lendemains	5 000 €

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Montant accordé</b>
Les Lendemains AASdM	20 000 €
LOL et LALALA	5 000 €
Renc'Arts Cévennes	1 000 €
Son et Lumière en Cévennes	3 000 €
UPGA	2 000 €
Ariane Diotime	1 000 €
Da'30	800 €
Académie Akarena	500 €
La Dame d'Angleterre	10 000 €
Achles David Wampach	2 000 €
Les Amis de l'Orgue Cavaillé	500 €
APE CRI d'Alès Agglomération	7 500 €
Les Amis du PAB	5 500 €
All'Style AASdM	4 000 €
Association Minière pour l'Enfance les Familles et Personnes Âgées - Loisirs	3 000 €
<b>Total</b>	<b>1 651 018 €</b>

### **Secteur Économique :**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Montants accordés en 2024</b>
Alès Myriapolis : Mission Marketing	420 000 €
Initiative Gard	54 134 €
Mine De Talent	5 000 €
LEADER Alès	10 000 €
GAL Cévennes	6 080 €
ASA Alès	35 000 €
Léo Lagrange	10 000 €
Passion Partage	7 600 €
<b>Total</b>	<b>512 814 €</b>

### **Secteur Ruralité :**

<b>Associations bénéficiaires et Actions</b>	<b>Montants accordés en 2024</b>
CPIE du Gard - Ceinture de démonstrateurs parcours mobilité douce/cuisine/producteurs CPIE avec Geoffrey	8 000€
CFA ALES (partage intergénérationnel)	3 000€
LYCEE HOTELIER DE ST JEAN DU GARD (partage intergénérationnel)	5 000€
CIVAM 30 – de ferme en ferme	5 000€
Chambre d'Agriculture du Gard	10 000€

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2024
IGP Cévennes (convention 2022- 2024)	20 000€
Groupement des forestiers DU GARD Privés - CBPS diag forestiers	7 000€
IMT ALES	5 900€
ADDEAARG	5 000€
Objectif Laine	4 300€
Terre de lien - Animation maraichage plaine du gardon (5 communes)	8 800€
Baron des Cévennes	2 500€
Promotion de la Lozère Association Relance	4 000€
Solidarité Paysans 30 (conv 2022-2024)	6 000€
CPIE du gard- Programme éducatif local de l'alimentation "enfants"	34 000€
Cave coop Tornac	1 000€
Association des Maires ruraux	10 000€
CODES 30 - Ateliers Clubs de Sports - 10 ateliers	5 000€
RESEDA - Alimentation public handicap (IME, ESAT, ITEP)	4 000€
<b>Total</b>	<b>148 500€</b>

**Secteur Politique de la Ville :**

CAO Alès	
Association bénéficiaire	Montants
PAACT	11 000 €
<b>Total</b>	<b>11 000 €</b>

**Secteur Développement durable**

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2024
Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles	210 000 €
<b>Total</b>	<b>210 000 €</b>

**Votants : 61**

**Pour : 61 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Thierry BAZALGETTE ET Sylvain ANDRE ne prennent pas part au vote

**2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes**

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

**Monsieur le Président** propose d'approuver les fonds de concours suivants :

## **GÉNOLHAC**

### **Acquisition panneaux de rue**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 955,98 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **477 €**.

### **Remplacement menuiserie salle de cinéma (salle polyvalente)**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 10 927,51 €.

Le montant des subventions s'élève à 3 278 €.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **3 278 €**.

### **Mise en place panneaux photovoltaïques écoles maternelle et élémentaire**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 13 340 €.

Le montant des subventions s'élève à 5 336 €.

Conformément à la délibération C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 000 €**.

### **Acquisition d'une balayeuse**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 15 943 €.

Le montant des subventions s'élève à 6 377 €.

Conformément à la délibération C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **4 782 €**.

### **Remplacement menuiseries école maternelle**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 2 242,09 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **1 119 €**.

## **LAMELOUZE**

### **Mise en place d'un cabinet médical de téléconsultation**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 59 000 €.

Le montant des subventions s'élève à 37 000 €.

Conformément aux délibérations C2021\_06\_07 du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **10 200 €**.

## **LAVAL PRADEL**

### **Restauration des registres d'État Civil**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 7 709,60 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2021\_06\_07 du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **3 854 €**.

## **LE CHAMBON**

### **Acquisition mobilier : secrétariat, accueil, salle du conseil de la Mairie**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 6 911,48 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022\_05\_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **3 455 €**.

## **MASSILLARGUES ATUECH**

### **Réfection chemin des Vals**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 16 745 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022\_05\_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **8 372 €**.

## **SALINDRES**

### **Aménagement et renaturation de la place de la République et ses abords**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 548 625 €.

Le montant des subventions s'élève à 320 000 €.

Conformément aux délibérations C2022\_01\_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **36 000 €**.

## **SEYNES**

### **Travaux réaménagement du bâtiment de la Mairie**

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 17 770,23 €.

Le montant des subventions s'élève à 3 902 €.

Conformément à la délibération C2023\_02\_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de **3 210 €**.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2023\_02\_02 du 13 avril 2023 - commune de Génolhac**

Un fonds de concours été octroyé à la commune de Génolhac le 13 avril 2023 pour un montant de 10 268 € pour l'opération suivante :

- réfection électrique du village vacances Chastel Mouissou.

À la demande de la commune qui n'a pas obtenu les subventions attendues, l'octroi du fonds de concours pour ce projet est annulé et le montant est réintégré dans le fonds de concours d'investissement 2022-2023.

**Monsieur le Président** propose d'annuler l'octroi de ce fonds de concours et de le réintégrer dans le fonds de concours d'investissement 2022-2023.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### III - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 4. Cession de l'ensemble immobilier ex-Crouzet à la Société Harmony Group

Par délibération du Bureau de Communauté du 12 octobre 2023, Alès Agglomération a accepté de céder le bâtiment ex-Crouzet à la société Harmony Group. Cette cession emportait le transfert de prêts.

Suite à des décalages administratifs avec les deux banques, **Monsieur le Président** propose de modifier la délibération B2023\_04\_19 et d'approuver la cession de l'ensemble immobilier d'environ 4 300 m<sup>2</sup> sis sur les parcelles cadastrées AN 279, BD 628 et 709 d'une superficie totale d'environ 12 875 m<sup>2</sup> au profit de la Société Harmony Group ou de toute autre société s'y substituant, aux conditions sus décrites, soit au prix de 2 462 708,35 € HT payable comptant à concurrence de 191 684,33 € HT et le solde soit 2 271 024,02 € HT par la reprise des prêts après l'annuité 2024 de la Caisse d'Épargne et du Crédit Coopératif.

**Monsieur Michel MERCIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune du Martinet**, demande si l'acquisition n'était pas à 2,7 millions d'euros ?

**Monsieur le Président** lui répond qu'entre temps un loyer a été payé et est déduit du prix. L'opération est neutre pour l'Agglomération.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 5. Cession à la SCI SERNA d'une partie de la parcelle AD 0725 sur la commune de Saint Martin de Valgugues lieudit Lacoste Lavabreille

La SCI SERNA souhaite acquérir une partie de la parcelle AD 0725 d'une superficie d'environ 3 365 m<sup>2</sup> (document d'arpentage en cours) pour y réaliser ses clôtures et portail pour les parcelles AD 774 et 775 dont elle est propriétaire.

La vente concerne des délaissés de voiries et est consentie au prix de 2,5 € le m<sup>2</sup> soit 8 412,50 € TTC.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**Monsieur le Président** propose d'autoriser cette cession.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### IV - HABITAT ET LOGEMENT

#### 6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°7 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.



Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'OPAH R U de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions suivante :

<b>LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°7</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
17	ZAMPONI Félix	27 000 €	<b>P. BAILLEURS OPAH RU</b>
<b>Total</b>		<b>27 000 €</b>	

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°45 des bénéficiaires**

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions suivante :

<b>LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°45</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
1062	MOREAU Muriel	500 €	<b>HAB. MIEUX</b>
1063	BIGOT Robert	500 €	<b>HAB. MIEUX</b>
1064	SCI ATOM M. SAUSSOL Robert	2 250 €	<b>FAÇADE</b>
1065	PUECH Céline	500 €	<b>HAB. MIEUX</b>
1066	KUBANI Denis	500 €	<b>HAB. MIEUX</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 250 €</b>	

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°12 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'OPAH RU du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et des devantures commerciales, ainsi que la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la libération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la liste des subventions suivante :

<b>LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°12</b>			
<b>N° P</b>	<b>Nom Propriétaire</b>	<b>Montant €</b>	<b>Financement</b>
<b>26</b>	Café des Beaux Arts M. MAZA Samy	2 000 €	<b>DEVANTURE OPAH RU</b>
<b>27</b>	SARL ANICK COIFFURE MmeJONCOUX Anick	2 000 €	<b>DEVANTURE OPAH RU</b>
<b>28</b>	SAS BABY AND CIE Mme DHOMBRE Valérie	1 351 €	<b>DEVANTURE OPAH RU</b>
<b>29</b>	SCI PAULA IMMO Mme CUENCA Agate	5 000 €	<b>FACADE OPAH RU</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 351 €</b>	

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **9. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2024**

L'ADIL du Gard accompagne Alès Agglomération depuis 2018 via une convention comportant deux actions principales : le conseil aux particuliers et aux collectivités d'une part et l'Observatoire Local des Loyers d'autre part. Il est proposé de renouveler la convention pour 2024, qui porte sur une subvention de 58 000 € identique à l'année 2023, pour la réalisation des missions décrites ci-dessous :

##### **1 - Contenu de la mission de conseil aux particuliers et aux collectivités**

Informers gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Dans ce cadre, une permanence physique est assurée 2 jours par semaine ainsi qu'une permanence téléphonique toute la semaine, consultée par 1 014 personnes en 2023. Les demandes concernent majoritairement les rapports locatifs, le mal logement, les troubles de voisinage et les impayés.

La mission de l'ADIL inclut le conseil aux communes de l'Agglomération dans les démarches spécifiques liées à l'habitat. L'ADIL est associée au suivi du PLH et intervient dans la création d'outils de suivi des objectifs d'attribution des logements sociaux au travers de la Conférence Intercommunale du Logement.

Enfin l'ADIL effectue une veille sur l'actualité juridique de l'habitat et apporte son analyse sur les textes en prenant en compte les problématiques territoriales.

##### **2 – L'observatoire local des loyers d'Alès Agglomération**

Cet observatoire créé en 2009, a été labellisé en 2022 par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), entrant ainsi dans le réseau national des Observatoires Locaux des Loyers. L'observatoire recueille, traite et analyse des données sur le marché locatif privé. Ces informations sont essentielles dans l'élaboration des politiques de l'habitat. Il s'agit par exemple :

- de situer le rôle du parc locatif privé dans le marché immobilier local et dans le parcours résidentiel des ménages,
- d'estimer si les loyers de sortie d'une opération en investissement locatif seront en adéquation ou non avec le marché local,
- d'observer les évolutions des loyers à la relocation et la durée moyenne de location.

**Monsieur le Président** propose de conclure une convention avec l'ADIL pour l'année 2024.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA CADRE DE VIE

### V - INFRASTRUCTURES

#### 10. Réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement collectif de l'avenue des Glycines - commune de Ribaute les Tavernes

Le diagnostic d'assainissement de la commune de Ribaute les Tavernes a mis en évidence la vétusté des collecteurs d'eaux usées de l'avenue des Glycines. Leur réhabilitation permettra d'éliminer les entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer de manière notable le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune.

De plus, il convient d'intervenir sur ces réseaux d'eaux usées afin de mutualiser et limiter leur coût de réhabilitation en coordonnant ces travaux avec ceux de la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable et de la réfection de la voirie de cette zone, engagée par la commune afin de poursuivre son programme de rénovation.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	54 660,00 € HT*	30 %
Conseil Départemental du Gard	54 660,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>109 320,00 €</b>	<b>60 %</b>
Alès Agglomération	72 880,00 € HT	40 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>182 200,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 182 200 € HT.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

#### 11. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » – Maillage de la commune d'Anduze avec l'ex-SIAEP Avène

Depuis plusieurs étés, une des deux ressources alimentant la commune d'Anduze est en tension, ce qui peut créer des manques d'eau pour certains abonnés.

Créer une interconnexion entre le réseau d'eau potable d'Anduze et celui de la commune de Boisset-et-Gaujac permettrait de soulager les ressources d'Anduze en alimentant une partie des habitants via l'ex-SIAEP de l'Avène.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	208 718,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	125 230,80 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>333 948,80 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	83 487,20 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>417 436,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Monsieur le Président** propose d'approuver la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 417 436 € HT.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Monsieur le Président** signale qu'ils ont relevé toutes les ressources en eau pour analyser les PFAS et les TFA, elles n'en contiennent aucun parmi les 20 qui vont être mesurés en 2026.

## **12. Convention de financement pour la conception et la réalisation d'une voie d'accès sur la ZA de l'Hospitalet à Bagard**

Le Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard doit réaliser un nouveau Centre de Secours sur le secteur de la commune de Bagard. Cet équipement est essentiel pour assurer une meilleure sécurité du territoire. Devant cet intérêt général, le SDIS a confié au Conseil Départemental du Gard la mission de la création de ce nouveau centre. Le Conseil Départemental du Gard prévoit également, sur le même terrain, la construction d'un pôle d'équipements opérationnels rassemblant les moyens humains et matériels d'un Pôle d'Entretien Routier.

Le Conseil Départemental du Gard a sollicité Alès Agglomération pour acquérir le terrain afin de réaliser ces projets. Alès Agglomération a donc acquis le 15 mars 2023 une parcelle de 26 660 m<sup>2</sup> dans la zone artisanale de l'Hospitalet de Bagard dont 16 000 m<sup>2</sup> permettront l'implantation des projets du Conseil Départemental et 10 660 m<sup>2</sup> restant sa propriété pour une future activité économique.

Cette décomposition fait l'objet d'une vente au Conseil Départemental du Gard pour ses besoins, l'Agglomération restant propriétaire de la surface destinée à une future activité économique.

La viabilisation sera réalisée par la commune de Bagard avec la participation financière du Conseil Départemental du Gard et d'Alès Agglomération au prorata des surfaces.

**Monsieur le Président** propose d'approuver la convention qui organise le financement de cette viabilisation (voirie et réseaux) hors aménagement que le Département réalisera sur la RD 910A.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### VI - ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

#### 13. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - année scolaire 2024-2025

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire d'Alès Agglomération, 18 ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage sont mis en place au sein de 15 écoles de la Ville d'Alès dont 10 Ateliers « Lecture » et 8 Ateliers « Langage ».

Les Ateliers d'Accompagnement à la Lecture sont proposés à un élève et sa famille sur la recommandation de l'enseignant de CP Ils réunissent, après l'école, 5 enfants de la classe pour une approche ludique autour de la lecture

Ce dispositif a pour objectif de :

- soutenir les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- leur permettre de s'épanouir en petit groupe,
- prendre confiance en eux.

Les Ateliers ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi, de 16h30 à 18h (hors période de vacances scolaires) et de novembre à juin.

Les objectifs poursuivis par ces Ateliers s'inscrivent dans le cadre du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

**Monsieur le Président** propose de solliciter le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, du Conseil Départemental et de la DDCS, pour le financement de ces ateliers.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 14. Demande de subvention à l'État pour le Programme Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation dans le cadre de la Politique de la Ville, associé au Programme Éducatif de Territoire. Dans le cadre d'une continuité éducative, celui-ci met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes de 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

**Monsieur le Président** propose de demander une subvention à l'État au titre du programme de Réussite Éducative pour apporter un soutien individuel des publics concernés.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 15. Adhésion à l'association LABELVIE

Afin d'engager les établissements d'accueil et les relais petite Enfance d'Alès Agglomération dans une démarche de labellisation en développement durable et transition écologique, **Monsieur le Président** propose d'adhérer à l'Association LABELVIE à compter de l'année 2024, et de procéder au versement d'une cotisation annuelle de 9 000 €.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**16. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour une démarche de développement durable et de transition écologique des établissements d'accueil et des Relais Petite Enfance**

En lien avec l'axe 1 du projet social de territoire 2022-2026 : « Agir pour la petite enfance et l'enfance » et l'axe 2 « Agir pour la transition écologique » du Projet de Territoire, Alès Agglomération s'engage dans une démarche de développement durable et de transition écologique avec l'association LABELVIE autour des objectifs suivants :

- S'inscrire dans la réponse aux défis environnementaux des années à venir en ciblant la génération « Petite enfance », les adultes et citoyens de demain ;
- Modifier et faire évoluer la perception et les pratiques des professionnels petite enfance en engageant l'ensemble des établissements dans une démarche environnementale et une perspective d'amélioration continue ;
- Porter un projet collectif et fédérateur au niveau de l'ensemble des acteurs des crèches (équipe, enfants, partenaires, parents) ;
- Décliner des actions concrètes dans le cadre du projet de territoire et de transition écologique d'Alès Agglomération ;
- Réduire les coûts de fonctionnement liés à l'énergie à l'eau, aux produits d'entretien, au gaspillage alimentaire ... ;
- Renforcer l'attractivité des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'Alès Agglomération par l'obtention d'un label en 2026 (3 ans pour la démarche) ;
- Valoriser l'image d'Alès Agglomération et son engagement dans la transition écologique avec la petite enfance par l'obtention d'un label.

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les besoins spécifiques des familles et des territoires en apportant un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance dans le cadre du dispositif « Fonds Publics et Territoire », notamment pour les ambitions d'élévation de la qualité dans le domaine du développement durable.

**Monsieur le Président** propose de solliciter une aide financière au fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour la mise en œuvre de la démarche de développement durable et de transition écologique des établissements d'accueil et des relais petite Enfance de la Communauté Alès Agglomération.

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**17. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)- Rénovation du multi accueil « Les Blacous » à Saint Privat des Vieux**

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Alès Agglomération soutient et subventionne les associations qui mettent en place des actions ou gèrent des structures en direction de l'enfance ou de la jeunesse sur son territoire, notamment par voie de convention d'objectifs et de moyens, et mise à disposition de locaux.

L'Association des Blacous, à St Privat des Vieux, gère un établissement d'accueil des jeunes enfants, dans un bâtiment mis à disposition par la collectivité qui nécessite la réalisation d'importants travaux d'amélioration et de rénovation.

La CAF apporte un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance qui souhaitent rénover leurs établissements, acquérir du matériel dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles en mobilisant le dispositif « fonds de modernisation des EAJE »

Plan de financement prévisionnel du projet :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% (±)</b>
ETAT - CAF	280 000 €	80 %
<b>Sous total</b>	<b>280 000 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	70 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>350 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Monsieur le Président** propose de solliciter une aide à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur l'établissement Multi Accueil les Blacous d'un montant de 280 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## DIRECTION GÉNÉRALE

### VII - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

#### 18. Adhésion à l'association CORCODEV Occitanie

Le Conseil de Développement d'Alès Agglomération souhaite adhérer à l'association CORCODEV Occitanie, association des présidents des Conseils de Développement de la région Occitanie, de la Coordination Régionale des Conseils de Développement (CRCD) d'Occitanie.

Le CORCODEV et la Coordination Régionale des CODEV a pour objet de favoriser le maillage régional des CODEV d'Occitanie, destiné à :

- Approcher les différents Conseils de développement d'Occitanie,
- Favoriser leurs échanges et le partage d'expériences,
- Engager des travaux sur des thématiques communes et encourager les coopérations interterritoriales.

**Monsieur le Président** propose d'adhérer à cette association à compter de l'année 2024 pour une cotisation annuelle d'un montant de 133 €.

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### VIII - DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 19. Octroi de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques par le SMEG sur le territoire d'Alès Agglomération et l'organisation des RIVE positionnent Alès Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes d'Alès Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée aux vingt premières personnes et à une par foyer et par an.

128 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 348 762 €

**Monsieur le Président** propose d'approuver ces 2 subventions pour un montant total de 1 000 €.

	NOM	PRENOM	VILLE	SUBVENTION
1	CHALAND	Jeanine	MONS	500 €
2	DETRE	Bernard	THOIRAS	500 €
<b>Total</b>				<b>1 000 €</b>

**Votants : 63**

**Pour : 63 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **20. Octroi de subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires**

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1225 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 16 431 540 €, dont 4 185 070 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

**Monsieur le Président** propose d'approuver ces 80 subventions pour un montant total de 16 000 €.



	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
1	CROS	Jean-Claude	ALES	200 €
2	GEORGIEV	Stéphane	ALES	200 €
3	MARTIN	Hervé	ALES	200 €
4	DUHAMEL	Benjamin	ALES	200 €
5	CORTI	Alice	ALES	200 €
6	CHAMBOREDON	Alain	ALES	200 €
7	MERCIER	Mariette	ALES	200 €
8	GRES	Pascal	ALES	200 €
9	CASTELLINO	Jean-Marc	ALES	200 €
10	LAURIOL	Camille	ALES	200 €
11	GARCIA	José	ALES	200 €
12	DAVID	Christophe	ANDUZE	200 €
13	SERVAIS	Bertrand	ANDUZE	200 €
14	BONJOUR	Géraldine	ANDUZE	200 €
15	RODRIGO	Jean-Claude	ANDUZE	200 €
16	DESOR	Paule	AUJAC	200 €
17	VANWAMBEKE	Hervé	AUJAC	200 €
18	GAY	Rémy	BAGARD	200 €
19	RABASTE	Michel	BAGARD	200 €
20	AGOPIAN	Agnès	BAGARD	200 €
21	BERNARD	Brigitte	BOISSET ET GAUJAC	200 €
22	AURIAC	Gilles	BOISSET ET GAUJAC	200 €
23	VERGANI	Aurélien	BOISSET ET GAUJAC	200 €
24	CHABANOL	Sylvie	BOISSET ET GAUJAC	200 €
25	DE PAUW	Stéphane	BOISSET ET GAUJAC	200 €
26	PECHOUX	Laurence	BOISSET ET GAUJAC	200 €
27	VAUTIER	Stéphane	BROUZET LES ALES	200 €
28	BOULZE	Eric	CASTELNAU-VALENCE	200 €
29	BERNARD	Audrey	CENDRAS	200 €

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>
30	RAYBAUD	Anne	CHAMBORIGAUD	200 €
31	PIZZOFERRATO	Gino	EUZET LES BAINS	200 €
32	JULLIAN	Jean-François	GENOLHAC	200 €
33	CHOLVY	Patrice	LA GRAND COMBE	200 €
34	CHABAL	Christophe	LES MAGES	200 €
35	ROUVERAND	Renaud	LES SALLES DU GARDON	200 €
36	SEGLAR	Christine	LES SALLES DU GARDON	200 €
37	BRUNET	Michel	MASSILLARGUES ATTUECH	200 €
38	BONVALOT	Louis	MIALET	200 €
39	NANROCKI	Jacques	NERS	200 €
40	BENOIT	Jany	RIBAUTE LES TAVERNES	200 €
41	ROURE	Julien	ROUSSON	200 €
42	LAVAL	Kevin	ROUSSON	200 €
43	COLLARD	Fabien	ROUSSON	200 €
44	PASCAL-LOPEZ	Catherine	ROUSSON	200 €
45	SUGIER	Bernard	ROUSSON	200 €
46	MAZAURIC	Jean-Luc	ROUSSON	200 €
47	TARDI	Nadia	ROUSSON	200 €
48	PLAZAS	Cédric	ROUSSON	200 €
49	GALLI	Jean-Marc	ROUSSON	200 €
50	BAERT	Marie-Christine	ROUSSON	200 €
51	GIRAL	Jean-Louis	SALINDRES	200 €
52	RAYMOND	Damien	SALINDRES	200 €
53	ANDRES	Fabien	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
54	DHOMBRE	David	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
55	ROCHETTE	Roland	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
56	BENOIT	Laurent	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
57	VEKVERT	Thierry	SENECHAS	200 €
58	JOUVE	Danièle	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
59	ALMERAS PEILLARD	Monique	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
60	BONNET	Ludovic	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
61	PONTET	Nicolas	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
62	DUVAUCHELLE	Pascale	ST JEAN DU PIN	200 €
63	BERT	Christian	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
64	TALBOT	Eric	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
65	HALOUIN	David	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
66	HIGON	Patrick	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
67	GUILLOT	Cédric	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
68	NOWACZYK	Jérémy	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
69	AVONT	Luc	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
70	MARCOUD	Jean-Jacques	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
71	COLLE	Tony	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
72	REVOL-BOURGEOIS	Florent	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
73	CHALA	Zober	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
74	FIRMIN	Bernard	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
75	MASCARO	Marguerite	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
76	BROCARD	Frédérique	ST MARTIN DE VALGALGUES	200 €
77	BELKHITER	Mustapha	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
78	PORTIER	Chantal	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
79	DETRE	Bernard	THOIRAS	200 €
80	TEYSSIER	Pascal	VEZENOBRES	200 €
<b>TOTAL</b>				<b>16 000 €</b>

**Votants : 63**  
**Pour : 63 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 17h49.